RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1000 MARKET
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 500 Euros
Siège social : 121 rue de Nantes
35000 RENNES
RCS RENNES 831 646 146

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 26 JANVIER 2025

Monsieur Memet KUBULAN, associé unique de la Société 1000 MARKET, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 500 Euros, située à [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 831 646 146,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Transfert de siège social,
- Modifications corrélatives de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement situé à RENNES (35000) –121 rue de Nantes à [redacted] à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Comme conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à [redacted]

Il peut être transféré en tout endroit par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des décisions qui précédent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique de la société.

L'associé unique
M. Memet KUBULAN

